



Maîtrise des Risques

Votre lettre du:
Votre référence:

Notre référence: **MRB/AV/2008/0001099**
Date:

Annexe(s): *1*

Téléphone: 02/524.95.79
Fax : 02/524.96.03

Katadyn Deutschland GmbH
Nordendstrasse 76
64546 Mörfelden – Walldorf
Allemagne

Objet: Votre demande de modification de mode d'emploi pour le produit Micropur Chlorine

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'acte d'autorisation relatif à votre produit Micropur Chlorine. Cette autorisation reste valable jusqu'au 14/05/2010 ou jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de la décision de la Commission européenne sur l'inscription de l'hypochlorite de sodium pour le type de produit 5 dans l'annexe I ou IA de la directive 98/8/CE, si celle-ci intervient avant le 14/05/2010.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de service,

ir Marc Leemans.



ACTE D'AUTORISATION
(modification de mode d'emploi)

Vu la demande d'autorisation introduite le: 06/03/2007

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide :

Micropur Chlorine est autorisé, en vertu de l'article 78 de l'arrêté royal du 22 mai 2003 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides, tel que modifié par l'arrêté royal du 3 octobre 2005.

La présente autorisation est valable jusqu'au 14/05/2010 ou jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de la décision de la Commission européenne sur l'inscription de l'hypochlorite de sodium pour le type de produit 5 dans l'annexe I ou IA de la directive 98/8/CE, si celle-ci intervient avant le 14/05/2010.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 40, §1^{er} de l'arrêté royal du 22 mai 2003 doivent figurer sur tout emballage :

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

Katadyn Deutschland GmbH
Nordendstrasse 76
64546 Mörfelden – Walldorf
Allemagne
numéro de téléphone : 0049/6105456789 (du responsable de la mise sur le marché)

- Appellation commerciale du produit: Micropur Chlorine

- Numéro d'autorisation: 12606B



- But visé par l'emploi du produit: Bactéricide et virucide
- Forme sous laquelle le produit est présenté: Concentré soluble dans l'eau
- Teneur et indication de chaque principe actif:

hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) : 2,4 %

- Usage en vue duquel le produit est autorisé :

Type de produit 5 Exclusivement autorisé pour désinfecter l'eau de boisson en voyage. L'usage de Micropur Chlorine est uniquement destiné à désinfecter l'eau de conduite courante et pas l'eau de surface.

- Date limite d'utilisation : ../../.. (date de fabrication + 2 ans)

- Autres indications :

S 2	Conserver hors de la portée des enfants
-----	---

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

Mode d'emploi:

Exclusivement autorisé pour désinfecter l'eau de boisson en voyage. L'usage de Micropur Chlorine est uniquement destiné à désinfecter l'eau de conduite courante et pas l'eau de surface.

Dosage action virucide – désinfection de l'eau de boisson après le filtre Katadyn :
Après avoir passé l'eau par le filtre Katadyn, ajouter 3 gouttes (ca. 0,1 ml) à 1 litre d'eau, remuer et attendre 30 minutes. Si après traitement, l'eau ne dégage plus d'odeur de chlore, cela signifie que le chlore a été complètement absorbé. Dans ce cas, répéter le traitement.

Dosage action virucide et bactericide – désinfection de l'eau de boisson sans filtre Katadyn :



Ajouter 12 gouttes (ca. 0,4 ml) à 1 litre d'eau, remuer et attendre 30 minutes. Si après traitement, l'eau ne dégage plus d'odeur de chlore, cela signifie que le chlore a été complètement absorbé. Dans ce cas, répéter le traitement. L'action de Micropur Chlorine dépend de la température et de la qualité de l'eau.

Attention : Si avant traitement, l'eau est trouble, utiliser un filtre Katadyn avant l'emploi de Micropur Chlorine.

§4. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet acte d'autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- La notice doit être rédigée selon les instructions du Centre Antipoisons.
- Le produit Micropur Chlorine doit être vendu ensemble avec le filtre antibactérien Katadyn mentionné dans le mode d'emploi.

§5. Classification du produit:

pas classé

Bruxelles, autorisé le 16/11/2006

Transféré le 03/04/07

Modifié le

Pour LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
Le chef de service,

ir Marc Leemans.

Remarque : Quand sa durée de validité est de 10 ans, l'autorisation est délivrée pour une période de 2 ans; elle est prolongée de plein droit, à son expiration, pour des



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement

périodes successives de 2 ans, sauf préavis de 6 mois avant la fin de chacune d'elles, et pour une période maximale de 10 ans.